



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-03029

PUBLIÉ LE 23 MARS 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire / Cabinet de la Préfète

37-2022-03-18-00001 - Arrêté n°CAB-BRE-2022/11 attribuant l'honorariat à
M. Michel LEZEAU, ancien maire (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-03-18-00001

Arrêté n°CAB-BRE-2022/11 attribuant l'honorariat
à M. Michel LEZEAU, ancien maire

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET DE LA PREFETE
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRÊTÉ N°CAB-BRE-2022/11 attribuant l'honorariat à un ancien maire

La préfète d'Indre-et-Loire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-35 aux termes duquel l'honorariat peut être conféré aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande de M. Thierry CHAILLOUX, Maire de Ballan-Miré, en date du 22 février 2022, sollicitant l'honorariat au profit de M. Michel LEZEAU ;

CONSIDERANT que M. Michel LEZEAU a exercé des fonctions municipales à Ballan-Miré pendant 34 ans ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – M. Michel LEZEAU, né le 20 décembre 1942 à Orléans (45), ancien maire de Ballan-Miré est nommé maire honoraire de cette même commune.

ARTICLE 2 – M. le directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 18/03/2022

Marie LAJUS